

104/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 21 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Françoise NORMAND ; Cyrielle MOY ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE ; Rémy LE MEUR
Absents : Laurence LE ROY-TASSEL
Procurations Laurence LE ROY-TASSEL donne procuration à Sonia FLOCH
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2021
Secrétaire : Mme MOY Cyrielle

Objet : Réorganisation école : annualisation temps de travail

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'une réorganisation du service scolaire est en cours depuis la rentrée scolaire. Cette réorganisation s'appuie sur une phase d'expérimentation du 2 septembre au 31 décembre 2021 pour une mise en place définitive au 01/01/2022. Cette réorganisation des missions des agents, fait suite à :

- d'une part une baisse des effectifs de l'école depuis plusieurs années, qui aurait déjà dû engendrer des réaffectations et des adaptations dans les postes des agents ;
- d'autre part, une nécessité de réaffectation du personnel sur l'entretien des bâtiments communaux, dont la nouvelle salle de omnisports ;

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que ces choix d'organisation répondent aux objectifs suivants :

- une spécialisation des emplois en fonction des diplômes des agents (CAP petite enfance, BAFA) avec notamment l'arrêt de l'alternance hebdomadaire entre le poste de responsable de la cantine et celui d'ATSEM en classe,
- une mise en place de l'annualisation du temps de travail des agents des écoles,
- une création d'une nouvelle salle omnisports qui va engendrer plus d'entretien,
- un rééquilibrage des charges et horaires de travail pour l'agent en charge de la garderie et du centre de loisirs,

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'une période de dialogue, d'échanges et d'adaptation a été mise en place avec les agents sur la période allant du 2 septembre au 31 décembre 2021. Cette décision a été présentée et validée au cours d'une réunion d'informations

collective auprès des agents concernés, le 7 juillet dernier. Depuis, les agents concernés, accompagnés de la Directrice Générale des Services, rencontrent régulièrement les agents concernés, notamment afin d'ajuster les plannings, la répartition des missions dans un souci d'équité, les procédures de travail.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que le Comité Technique (CT) du CDG 29 s'est réuni le 21 septembre dernier concernant le dossier de Guerlesquin et a rendu un avis favorable à l'unanimité sur le dossier présenté par la commune de Guerlesquin.

Monsieur Le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur :

- la réorganisation des services scolaires à compter du 1^{er} janvier 2022 selon les objectifs précités,
- la mise en place de l'annualisation du temps de travail des agents du service scolaire

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité :

- **la nouvelle organisation des services scolaires à compter du 1^{er} janvier 2022**
- **la mise en place de l'annualisation du temps de travail des agents du service scolaire**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec